

AVIS MUNICIPAL

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
LISTE DEFINITIVE DES CONCESSIONS CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON

Le Maire de la commune de MITTAINVILLIERS-VERIGNY (28190)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

Considérant les premiers procès-verbaux dressés le 05 décembre 2024,

AVISE

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par un 2nd et dernier procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le **15 juillet 2026 dans le cimetière de Mittainvilliers** :

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carre 1 - 79.01	24/09/1943	HERBLOT	- HERBLOT Auguste Louis - 01/10/1903 - HERBLOT Maria Louise Désirée née AVISSE - 09/09/1923

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de UN (1) mois ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

Dressé à MITTAINVILLIERS-VERIGNY, le 16 juillet 2026

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)

Le Maire,



Mickaël TACHAT

AVIS MUNICIPAL
EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
LISTE DEFINITIVE DES CONCESSIONS CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON

Le Maire de la commune de MITTAINVILLIERS-VERIGNY (28190)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

Considérant les premiers procès-verbaux dressés le 05 décembre 2024,

AVISE

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par un 2nd et dernier procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le 15 juillet 2026 dans le cimetière de Verigny :

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Forme / N° Concession / N° Cimetière / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
2 - CARRE 1 - 17	17/12/1966	LAIGLE André	- LAIGLE A. Maria née GAVOURY - 22/03/1959
2 - CARRE 1 - 65	06/03/1908	MOULIN Armandine née REBILLON	- FAMILLE MOULIN - MOULIN REBILLON - MOULIN Armandine née REBILLON - 20/06/1924 - MOULIN Jules - 11/06/1907 - MOULIN Gaston - 05/12/1902 - REBILLON Clothilde née BAUCHET - 17/02/1873 - REBILLON Etienne - 16/02/1899

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propriété et/ou de solidité dans un délai maximum de UN (1) mois ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

Dressé à MITTAINVILLIERS-VERIGNY, le 16 juillet 2026
Le Maire
(Nom, prénom, cachet et signature)

Le Maire
Michael TACHAT